



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2014

Contact Presse

Cabinet de la Ministre

Delphine Chenevier, conseillère presse

01.55.55.84.24 - 06.21.02.20.81

delphine.chenevier@recherche.gouv.fr

Geneviève Fioraso présente les résultats de l'appel à projets PEPITE favorisant l'entrepreneuriat étudiant

Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté, ce mardi 18 mars 2014, les résultats de l'appel à projets PEPITE, Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat, lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche (MESR) en octobre 2013, en partenariat avec la Caisse des dépôts (CDC) et le ministère du Redressement productif (MRP).

Ce sont 25 PEPITE qui ont été sélectionnées, parmi 29 projets déposés.

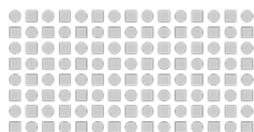
Un financement de 4,6 millions d'euros sur trois ans est prévu pour soutenir ces projets, avec une participation du MESR à hauteur de 3 millions (contre 1,2 million d'euros dans le précédent appel à projets), de 1 million d'euros de la CDC et de 600 000 euros du MRP.

L'objectif est d'offrir à tout étudiant au cours de ses études, grâce à un lieu unique et identifié, PEPITE, la possibilité d'être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation, d'être accompagné et aidé dans son projet entrepreneurial.

Au niveau mondial, les grandes universités ont développé une politique de soutien à l'entrepreneuriat étudiant. Ainsi, dans la Silicon Valley, les plus belles réussites sont souvent portées par des étudiants ou jeunes diplômés : c'est le cas d'Apple, Hewlett Packard ou Google.

Comme l'a expliqué Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « *C'est cette culture de l'entrepreneuriat que j'ai souhaité développer pour les 2,4 millions d'étudiants accueillis dans l'enseignement supérieur. Comment ? En favorisant la formation à la conduite de projets, la créativité, la diffusion et les usages du numérique (cours en ligne – Moocs -, fablabs...), en reconnaissant l'audace et la prise de risques liées à la conduite de projets et la création d'entreprises. Ce changement de culture est indispensable. C'est un enjeu essentiel pour notre économie, pour la compétitivité de notre pays.* »





Cet appel à projet s'inscrit donc dans un plan plus global, initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, qui s'articule autour de cinq mesures :

- le lancement de cet appel à projets PEPITE pour la période 2014-2016, dès la rentrée 2014,
- la généralisation des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation de la licence au master, dès la rentrée 2014,
- la création d'un statut "étudiant-entrepreneur" pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise, dès la rentrée 2014,
- le soutien financier aux meilleurs projets issus des PEPITE par la création d'un prix « Tremplin Entrepreneuriat Etudiant » dans le cadre du Concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes organisé par le MESR (date limite de dépôt des dossiers de candidature pour l'année 2014 : le 31 mars).
- la formation au transfert et à la propriété intellectuelle pour les étudiants en master et les doctorants, en lien avec les incubateurs et SATT.